

AUX TRAITES ENCHANTÉES

CONTRAT DE RÉSERVATION EN CHAMBRES D'HÔTES

Conditions Générales

Article 1 - Contrat :

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours aux Traits Enchantés – 14, Rue du Communal – 62890 MUNOQ-NIEURLET.

Article 2 - Durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune manière se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé au moins 7 jours avant date d'arrivée prévue.

Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 4 - Annulation par le client :

Avant le début du séjour, en cas de force majeure, toute annulation doit être confirmée par courrier ou par email (avec demande d'accusé de réception). L'acompte reste acquis aux « Traits Enchantés » si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le début du séjour.

Article 5 - Annulation par le propriétaire :

Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent ce séjour, ils doivent informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuels subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 – Horaires :

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat (à partir de 18 h 30 et le samedi et pendant tout le mois d'AOÛT (uniquement) possibilité d'arriver à partir 17 h 30. En cas d'arrivée tardive ou différée (après 20 h), le client doit prévenir les propriétaires.

Arrivées : entre 18 h 30 et 19 h 45 – Départ le lendemain matin avant 11 h 00

Les petits Déjeuners sont pris dans la salle commune entre 8 h 30 et 10 h 30 le week-end et pendant tout le mois d'août – en semaine (du lundi au vendredi) les petits déjeuners sont pris entre 6 h 30 et 7 h 45. (et sur demande pour cas particuliers).

Article 7 - Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez les propriétaires. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour aux propriétaires. En cas de séjour prolongé (supérieur à une semaine), une facturation sera établie chaque semaine. Une facture vous sera délivrée en fin de séjour. Toute dégradation ou disparition fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

ESPECES – CHEQUES (Banques françaises) – VIREMENT IBAN – CHEQUE VACANCES

Article 8 - Utilisation des lieux :

L'art de vivre : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude des « Traits enchantés » et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de bien vouloir ne pas fumer dans les chambres. Le client s'engage à respecter les consignes de savoir vivre figurant dans les chambres et dans les présentes conditions générales de vente. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable sur la propriété. Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.

Il s'engage à rendre la chambre dans l'état dont il l'avait trouvée. S'il ne souhaite pas faire le ménage, il peut choisir de prendre le forfait ménage (20 euros par chambre pour les longs séjours sinon le ménage est compris).

Il est demandé de ne pas se restaurer dans les chambres d'hôtes, une salle commune est prévue à cet effet et nous vous demandons de bien vouloir respecter l'endroit dans lequel nous sommes heureux de vous accueillir ! et de ne pas déplacer le mobilier qui se trouve à l'intérieur des chambres.

Article 9 - Capacité :

Pour la sécurité et la tranquillité des lieux, le site est exclusivement réservé aux personnes y séjournant.

*Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. (Chambre idéalement conçue pour deux personnes, et exceptionnellement un couchage d'appoint pour une troisième). Les propriétaires se verront dans l'obligation de refuser l'entrée au site
Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client. Aucun remboursement ne peut être envisagé.*

Article 10 - Les enfants :

Le calme des lieux, la conception des chambres ainsi que la présence de jeunes animaux font que la maison n'est pas adaptée aux jeunes enfants. Les enfants évoluent au sein des Traits Enchantés sous l'unique responsabilité de leurs parents. La carrière (espace 20x40 m où évoluent les chevaux) comprenant du sable spécial pour les chevaux est avant tout un outil de travail. Elle est strictement réservée aux chevaux et ne peut en aucun cas être considérée comme aire de jeu et bac à sable pour les enfants. Pour des raisons de sécurité, la structure accueillant les chevaux n'est pas ouverte au public, cependant sur demande les propriétaires se feront un plaisir de vous faire visiter gratuitement les écuries.

Article 11 - Animaux :

Le présent contrat précise que les clients ne peuvent pas séjourner avec leur animal domestique ou de compagnie. En cas de non respect de cette clause par le client, les propriétaires peuvent refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client – aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12- Litiges :

Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise dans les meilleurs délais afin d'y remédier au plus vite.

En cas de rejet de paiement, le client supportera les frais bancaires liés à ce rejet facturés aux Traits Enchantés. En cas de litige, seul le Tribunal de St Omer sera compétent.

Article 13 – Prix :

- 65 Euros/par nuitée/pour 2 personnes – A partir de 3 nuitées consécutives : nuitée pour 2 personnes à 60 Euros
- Semaine : Pour 2 personnes : 350 euros
- 60 Euros/par nuitée/pour 1 personne – A partir de 3 nuitées consécutives : nuitée pour 1 personne à 55 Euros
- Semaine pour 1 personne : 300 Euros

Couchage indépendant supplémentaire avec Petit Déjeuner compris : 20 euros

Article 14 – Internet

« Les Traits Enchantés » disposent du RESEAU 3G. N'hésitez donc pas en emmener une clé 3G, ou votre smartphone... En cas de nécessité, l'ordinateur personnel peut être prêté à discrétion. L'utilisateur s'interdit d'utiliser le service à des fins contraires aux réglementations en vigueur. En particulier, il est interdit d'utiliser la connexion internet pour :

- tenter d'accéder aux autres machines raccordées sur le réseau
 - faire des téléchargements illégaux et contraires aux bonnes mœurs
 - consulter des vidéos en ligne (streaming) légalement ou illégalement
 - faire des envois d'e-mails en masse (spamming)
 - tenter d'obtenir des accès non autorisés à un ordinateur (dans et hors des « Traits Enchantés »)
- Par l'acceptation des conditions générales de vente, l'hôte certifie que son ordinateur (s'il fonctionne sous un système d'exploitation de Microsoft) ne possède aucun virus et qu'il est protégé par un anti-virus à jour. L'hôte est responsable de son ordinateur. « Les Traits Enchantés » ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation.*

Article 15 – Assurances

L'Hôte des « traits Enchantés » doit être couvert par une responsabilité civile. Les Traits enchantés ne pourront être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol !

Article 16 – Divers

Les Traits Enchantés se réservent le droit de changer la chambre affectée à l'hôte en sachant que les chambres ont un niveau de prestation identique. Ce changement ne donnera droit à aucune contre-partie.

Le chèque-cadeau est soumis aux mêmes conditions générales ci-dessus citées.

Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant par avance

Caroline et Philippe VITSE

